

Décision

Générale

colonial

Décision n° 795 18 juillet 1952

n° 795 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Gadenne, commis auxiliaire 3e catégorie en service à la Trésorerie, est autorisé à cesser son service le 25 juillet 1952. M. Martine esi engagé en qualité de commis auxiliaire, en remplacement numérique de M. Gadenne, au salaire mensuel de vingt mille francs, exclusif de toute indemnité, pour compter du 20 juillet 1952.